

emploi | logement | vie en société



ENTREPRENDRE pour
la SOLIDARITÉ

FONDS DE DOTATION

PERMETTRE L'INITIATIVE EN FAVEUR
DES PERSONNES FRAGILES, EN ANJOU



“ ENTREPRENDRE POUR LA SOLIDARITÉ,
POUR LE DROIT DE CHACUN
À VIVRE DIGNEMENT ”



Fragilisés par une déficience ou un accident de la vie, nombre d'adultes se trouvent dans l'impossibilité de bien vivre dans notre société organisée par et pour des personnes autonomes. Ils ne peuvent satisfaire eux-mêmes des besoins élémentaires que nous partageons tous : travailler, se loger, vivre en harmonie avec les autres.

Là où les pouvoirs publics n'ont pas la capacité à intervenir directement, les associations jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement et la défense de ces personnes fragiles, par la conception et la mise en œuvre de solutions innovantes en réponse à leurs besoins spécifiques. **C'est un apport que les acteurs associatifs font à la société toute entière.**

Le contexte de tension budgétaire que connaît l'Etat - et sa volonté légitime de mieux piloter les aides financières qu'il apporte aux associations - l'amènent à catégoriser les publics en difficulté pour répondre à des besoins standards qu'il a répertoriés. Les acteurs associatifs ont alors tendance à devenir de simples prestataires en échange d'une subvention versée.

Cette posture compréhensible présente un inconvénient majeur : elle restreint considérablement l'innovation dont les associations sont capables pour apporter

des réponses aux nouveaux besoins, souvent complexes et transversaux, qu'elles détectent au contact des personnes accompagnées.

Parce que ni les personnes, ni leurs besoins de vivre dignement ne peuvent être rangés dans des cases, **les acteurs associatifs doivent absolument gagner en autonomie pour leur permettre de mettre en œuvre des solutions efficaces et nécessaires.**

C'est la raison d'être du Fonds de dotation Entreprendre pour la Solidarité, créé par sept associations du Maine-et-Loire : financer des actions et des projets innovants en faveur des personnes les plus fragiles. Ce Fonds, alimenté par les excédents d'exploitation disponibles des entreprises associatives membres et par la générosité de nos donateurs, permet à des centaines de personnes de vivre dignement.

Je vous laisse découvrir tout ce que l'entreprenariat solidaire peut réaliser et vous invite chaleureusement à y prendre part.




PHILIPPE DE VREGILLE

Président du Conseil d'Administration du Fonds de dotation Entreprendre pour la Solidarité.



PATRICK VALENTIN

Président - fondateur du Fonds de dotation Entreprendre pour la Solidarité.



LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR LE FONDS DE DOTATION

Les actions et projets du Fonds de dotation bénéficient à des personnes adultes, en âge de travailler ou à la retraite, victimes d'exclusion en raison d'un handicap ou de difficultés sociales.

Les acteurs associatifs liés au Fonds de dotation Entreprenre pour la Solidarité mettent en œuvre une écoute attentive et une réponse personnalisée pour concourir au bien-être et à la socialisation de chaque personne accompagnée.

**Nous œuvrons pour créer
les conditions favorables
au bien-vivre de chacun.**





“ RECONNAÎTRE ET RESPECTER
CHAQUE PERSONNE ”





LES CHAMPS D'INITIATIVE DU FONDS DE DOTATION EMPLOI

L'emploi est une source d'équilibre, d'autonomie, de dignité et d'insertion sociale. L'adaptation et la valorisation du travail des personnes fragiles constituent les champs d'action privilégiés de la plupart des associations liées au Fonds de dotation.

Ces entreprises associatives sont à but non lucratif, statut qui ne s'oppose pas à la profitabilité.

Par une gestion tout aussi exigeante que dans la sphère marchande, ces entreprises sont destinées à agir davantage et à répondre mieux aux nombreux besoins spécifiques des personnes accompagnées.

■ Des Etablissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT)

emploient 360 travailleurs en situation de handicap mental ou psychique sur des activités industrielles ou tertiaires :

- Les Béjonnières à Saint-Barthélemy-d'Anjou.
- Les Trois Paroisses à Angers.
- La Gibaudière à Bouchemaine.
- Gérard Corre à Saint-Sylvain-d'Anjou.

■ Des Entreprises Adaptées qui salarient 200 personnes en situation de handicap

- Association Domaine de l'Etang à Brissac-Quincé (camping et parc de loisirs).
- ISTA à Saint-Barthélemy-d'Anjou et Saumur (prestations industrielles).



“ LE DROIT À L'EMPLOI AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT ”



■ La Boutique Solidaire à Saint-Barthélemy-d'Anjou

qui propose une large gamme de produits
tous fabriqués en ESAT

■ Des associations d'insertion de demandeurs d'emploi de longue durée

- EITA, entreprise d'insertion
à Saint-Barthélemy-d'Anjou
(prestations de service).
120 personnes ont été accompagnées pour
retrouver un emploi.

- AITA, association intermédiaire
de mise à disposition de personnel
à Saint-Barthélemy-d'Anjou.
250 personnes reçoivent chaque année un
contrat de travail temporaire
comme étape de réinsertion.
- Ressourcerie des Biscottes,
chantier d'insertion aux Ponts-de-Cé
(magasin d'objets de réemploi).
33 personnes, très éloignées de l'emploi,
sont accompagnées chaque année.



LES CHAMPS D'INITIATIVE DU FONDS DE DOTATION LOGEMENT

Qu'il soit individuel, semi-collectif ou collectif, à long-terme ou temporaire, complété ou non d'un service d'accompagnement à la vie quotidienne, le logement doit être adapté aux souhaits de chaque personne, à son âge et à son degré d'autonomie.

Les associations liées au Fonds de dotation apportent un accompagnement social permettant à des personnes fragiles de demeurer en habitat individuel. Elles gèrent également des établissements offrant un accueil collectif en visant toujours le même objectif : permettre le bien-vivre, tel que chacun le conçoit.

■ Des établissements sociaux et médico-sociaux

Foyers, UPHV, Lieux de Vie :
200 personnes hébergées
sur neuf sites différents répartis
dans le Maine-et-Loire.

■ Des logements individuels ou semi-collectifs

50 personnes logées
dans le Maine-et-Loire en maisons relais,
colocations, appartements groupés
et accueil familial.

■ Des services d'accompagnement à domicile

200 personnes bénéficient
de service d'accompagnement à domicile.



“ UN CHEZ-SOI
ADAPTÉ À CHACUN ”



LES CHAMPS D'INITIATIVE DU FONDS DE DOTATION VIE EN SOCIÉTÉ

La gestion de la vie quotidienne et les relations sociales sont des supports privilégiés pour l'intégration des personnes fragiles dans la société.

Elles sont source d'équilibre et de réalisation personnelle. Elles permettent de vivre ensemble selon les choix et les capacités de chacun.

■ Des services de tutelles et curatelles

L'ATADEM à Angers qui accompagne 277 personnes.

■ Des associations de sport, de loisirs et de séjours adaptés

- L'Espérance qui propose des activités à ses 392 adhérents.
- La Sépaye dans les Deux-Sèvres qui organise des séjours vacances.

■ Un centre d'activité de jour

Le Foyer de vie « Les Claveries » qui accueille 60 personnes.

“ PERMETTRE AUX PERSONNES FRAGILES
DE VIVRE PLEINEMENT LEUR CITOYENNETÉ ”



LE FONCTIONNEMENT DU FONDS DE DOTATION

■ Deux sources de financement

Excédents
de gestion non
affectés des
associations
membres

Générosité
de nos donateurs



Financer l'initiative, l'innovation
et le développement
pour répondre aux besoins
des personnes fragiles

Emploi Logement Vie en société

■ Gouvernance et sélection de projets

Le Conseil d'Administration du Fonds de dotation est composé du Président et du Directeur de chacune des associations membres.

Le Fonds sélectionne les projets qu'il contribuera à financer conformément à la charte et au règlement de fonctionnement établi par le Conseil d'Administration.

Les projets peuvent être portés par les associations membres mais aussi par tout acteur œuvrant, sans but lucratif, en faveur de l'emploi, du logement et de la vie en société des personnes fragiles.



AIDEZ-NOUS À ENTREPRENDRE POUR LA SOLIDARITÉ

Un Fonds de dotation ne reçoit aucune subvention publique pour réaliser sa mission. **Vos dons permettent de financer des projets pour les personnes accompagnées.** En plus d'augmenter les capacités de financement, votre générosité permet, par effet de levier, de recourir plus facilement à l'emprunt.

L'ensemble des dons que nous recevons sont strictement réinvestis dans l'objet social du Fonds de dotation.

POSSIBILITÉS DE DONS ET DÉDUCTIONS FISCALES

Pour un soutien à titre personnel

Les dons au Fonds de dotation ouvrent droit à une déduction de l'impôt sur le revenu équivalente à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Si vous êtes imposable à l'ISF, vous pouvez déduire de votre impôt 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 euros. Nous vous remercions de prendre contact avec le Fonds de dotation afin de vous indiquer les modalités de versement de votre don.

Au titre du mécénat d'entreprise

Les versements ouvrent droit à une réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60 % du montant versé dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Le Fonds de dotation est également habilité à recevoir des donations et des legs, sans droits de mutation.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision complémentaire et pour connaître plus en détails les projets que nous pourrions financer avec votre aide.



emploi | logement | vie en société



ENTREPRENDRE pour
la **SOLIDARITÉ**
FONDS DE DOTATION

Associations membres du Fonds de dotation :

- Association angevine de parents et d'amis d'adultes en situation de handicap (AAPA)
- Association agréée pour la gestion de tutelles - (ATADEM)
- Association de gestion de logements adaptés dans le cadre de l'économie solidaire (AGLAES)
- Association de services à la personne (ASPHA)
- Association Espérance
- Association intermédiaire de travail adapté (AITA)
- Collectif 49 pour les personnes handicapées en situation de handicap
- Domaine de l'Etang
- Entreprendre et insérer par le travail adapté (EITA)
- Insertion sociale par le travail adapté (ISTA)
- La Cité des cloches
- Ressourcerie des biscottes

**ENTREPRENDRE
POUR LA SOLIDARITÉ**
FONDS DE DOTATION

28 rue de la Gibaudière
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou

Tél. : 02 41 60 34 82
06 48 64 28 62

E-mail : mecenat@fonds-epls.fr
Site : www.entreprendrepourlasolidarite.fr

Edition 2017